Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-213303126-20221212-2022_12_12_002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – lundi 12 décembre 2022

DEL.2022.12.12 - 002 : Acquisition foncière – Substitution SAFER – Parcelle AO 262

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de Conseillers absents : 8
- Nombre de procurations : 6
- Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 06 décembre 2022

Madame Nicky Guilbault a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry		X		TURBÉ Roselyne
TURBÉ Roselyne	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
BRIC Jean-François	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
BREGILLE Jean-Luc		X		de FRANÇOIS Béatrice
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
DELPLANQUE Emmanuel	X			
LUTARD Sandrine		X		DERVIEUX Benjamin
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
DUPUY Pauline	X			
GREILH Jean-Philippe			X	
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
LAGARRIGUE Henri	X			
PIGEAT Stéphane	X			
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-213303126-20221212-2022_12_12_002-DE

DEL.2022.12.12 - 002 : Acquisition foncière – Substitution SAFER – Parcelle AO 262

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code rural et de la pêche maritime,
- Vu l'appel à candidatures de la SAFER n° AS 3322002901 concernant la parcelle cadastrée section AO n°262, située rue de la Gare,
- Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 8 décembre 2022,

Conformément à l'article L.143-7-2 du code rural et de la pêche maritime, la SAFER a notifié un appel à candidature n° AS 3322002901 concernant la vente de la parcelle cadastrée section AO n°262, propriété de Madame Marie-Françoise SIBRAC, située rue de la Gare.

Cette parcelle d'une superficie de 10 174 m² se situe en zone Ne « Zone naturelle accueillant des équipements d'intérêt collectif » du PLU de Bordeaux Métropole, n'autorisant que les projets liés aux services publics ou d'intérêts collectifs et est inscrite en Espace Boisé Classé.

Dans le cadre de sa politique de protection et de préservation des espaces boisés classés, la ville souhaite procéder à l'acquisition de parcelles dans ces espaces, à l'amiable, ou par usage de son droit de préférence, ou par l'intermédiaire de la SAFER, chaque fois que l'occasion se présentera.

Le prix de vente se décompose de la manière suivante :
- Prix de vente : 10 174 euros
- Prestation de service de la SAFER : 1 220,88 euros

Le coût total de l'acquisition est donc de 11 294, 88 euros.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition à Madame Marie-Françoise SIBRAC de cette parcelle cadastrée section AO n°262, selon les conditions fixées par la SAFER, hors frais d'acte, taxes et droits d'enregistrement qui seront à la charge de la Ville.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Décide** d'acquérir les parcelles cadastrée section AO n°262 aux conditions fixées ci-dessus par la SAFER.
- **Autorise** Madame le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 12 décembre 2022

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre